

Robert Lebel,
Evêque de Valleyfield

POUR UNE EGLISE

DE LA MISERICORDE

C.R.C.

20 ET 24 MARS 1980

LA PASTORALE DE LA MISERICORDE: UNE PREOCCUPATION DES EVEQUES

Les échanges que nous avons eus ce matin me rappellent beaucoup la session que les Evêques du Canada ont tenue lors de leur réunion annuelle l'automne dernier. Cette session portait sur un des points de notre échange: l'attitude pastorale de l'Eglise face aux divorcés remariés.

Cette session s'est tenue à huis-clos afin de permettre aux évêques d'y exprimer plus librement leur pensée sur le sujet, leurs questions, leurs espoirs, leur souffrance de pasteurs. Je ne suis pas mandaté par la Conférence des Evêques pour vous dire en leur nom tout ce qu'ils portent en eux face à ce difficile ministère de la miséricorde concernant les divorcés remariés. Mais vous pouvez m'entendre comme l'un d'entre eux, un échantillon valable du corps épiscopal. Ce que je vais vous dire, je le pense et le vis comme évêque, en solidarité avec mes confrères, mais aussi en solidarité avec le peuple de Dieu concerné.

Je puis au moins vous affirmer que devant les souffrances et les requêtes des divorcés remariés, les Evêques réagissent non pas seulement en gardiens de la loi et en dépositaires de la vérité évangélique. Tout cela fait partie de notre responsabilité. Mais il y a aussi autre chose dans notre charisme pastoral et j'ai senti chez l'ensemble des Evêques des pasteurs sensibles aux requêtes et aux souffrances de leurs frères et soeurs malheureux. Ils se donnent du souci pour leur offrir l'aide miséricordieuse de l'Eglise. Devant le cas des divorcés-remariés, la réponse n'est pas simplement une fin de non recevoir.

L'EGLISE N'EST PAS TOUJOURS PERCUE COMME REVELANT LA MISERICORDE DU CHRIST

L'Eglise doit montrer au monde le visage de Jésus-Christ. Or, le visage de Jésus-Christ en est un de miséricorde. Il est venu pour sauver non pas ceux qui s'estiment justes mais les pécheurs (Matthieu 9,13). L'Eglise doit prolonger l'attitude que le Seigneur a eue vis-à-vis ceux que son entourage estimaient pécheurs: la femme adultère (Jean 8, 1-11), la Samaritaine (Jean 4, 4-26), Zachée (Luc 19, 1-10), la pécheresse chez Simon le Pharisien (Luc 7, 36-50). Elle n'est pas l'Eglise des justes et de la justice, mais l'Eglise des pécheurs et de la miséricorde.

Pourtant, elle n'est pas toujours perçue comme l'Eglise de la miséricorde. A tort ou à raison, parmi ceux qui pourraient faire appel à la miséricorde de l'Eglise, il y en a qui se sentent incompris ou jugés et qui s'estiment rejetés et exclus. On rencontre cette situation chez les couples divorcés remariés, chez des ex-prêtres qui n'ont pas obtenu dispense de leurs obligations vis-à-vis le célibat, chez les couples qui se jugent incapables de suivre la morale de l'Eglise en matière sexuelle,

chez les prostituées, chez les homophiles et ceux qu'on affuble du qualificatif de marginaux.

L'EGLISE A ELLE-MEME, EN CELA, BESOIN DE MISERICORDE

Je dis que c'est à tort ou à raison qu'ils perçoivent ainsi l'attitude de l'Eglise. Car malheureusement, leur perception n'est pas toujours fausse et il leur arrive de se buter, chez les pasteurs ou dans la communauté, au légalisme, au pharisaïsme ou tout simplement à la gaucherie et au manque de discernement. L'Eglise n'est pas une entité abstraite, elle est composée de pécheurs et de gens qui font des erreurs par manque de connaissances et de discernement. L'Eglise de la miséricorde a besoin de miséricorde pour elle-même: cela il ne faut jamais l'oublier. Juger sévèrement l'Eglise et la mépriser à cause des défauts de ses membres, c'est une forme de pharisaïsme qui n'est pas meilleure que les autres. L'Eglise, c'est-à-dire les pasteurs et les membres des communautés chrétiennes, a besoin de se convertir à la miséricorde. Le manque de miséricorde est un des péchés qui, en elle, obscurcit la face du Christ. Elle doit sans cesse demander pardon pour ce péché et chercher le moyen d'en sortir par la grâce de l'Esprit.

L'EGLISE DOIT AUSSI PROPOSER DES EXIGENCES DU SEIGNEUR

Mais il arrive aussi que l'on soit trop sévère et même injuste envers l'Eglise. Elle doit prêcher et exercer la miséricorde mais elle doit aussi proposer les exigences de l'Evangile. La voie qu'elle doit suivre sur les traces du Seigneur n'est pour personne la voie de la facilité (Matthieu 7, 13-14).

Exigence et miséricorde: voilà deux mots qui vont bien ensemble et peuvent caractériser le difficile ministère de la réconciliation dont est chargée l'Eglise. Il me semble que si on comprend cela, on n'a pas, du coup solutionné toutes les difficultés, mais on est sur le chemin de solutions conformes à la volonté de Dieu.

NOTRE IDEE DE DIEU EST LA PREMIERE SOURCE DE NOS ATTITUDES PASTORALES

Le premier appui de nos attitudes pastorales, c'est l'idée que nous avons de Dieu.

Quel Dieu présentons-nous au monde et à ceux qui ont besoin de salut? Un Dieu législateur et justicier dont on a toujours peur? Un Dieu bonasse, pour qui, à la fin, tout est pareil?

COMMENT DIEU SE PRESENTE LUI-MEME

Ecoutons comment il se présente lui-même quand il se manifeste à Moïse: "Yahvé, Yahvé, Dieu de tendresse et de pitié, lent à la colère, riche en grâce et en fidélité; qui garde sa grâce à des milliers, tolère toute transgression et péché mais ne laisse rien impuni et châtie les fautes des pères sur les enfants et les petits enfants, jusqu'à la troisième et quatrième génération" (Exode 34, 6-7).

DIEU NOUS REVELE SA MISERICORDE MAIS AUSSI SES EXIGENCES

Dieu lui-même proclame sa miséricorde et sa tendresse qui sont infinies (Cf. psaume 103). Mais que veut-il dire par les dernières paroles citées. Va-t-il réellement poursuivre de sa vengeance le pécheur et sa descendance? Dieu ne nous inflige pas lui-même une punition: celui qui lui désobéit et le délaisse se punit lui-même. C'est, en soi, un immense malheur que d'abandonner Dieu.

Alors, qu'est-ce que Dieu veut nous dire dans ce langage adapté à la mentalité de ceux à qui Moïse doit transmettre son message? Il nous fait ainsi connaître, il me semble, le sérieux de ses exigences. Il est miséricordieux sans limites, mais il veut de nous une réponse. Il ne nous lâche pas, ses appels nous poursuivent et nous font comprendre quel grand malheur c'est de ne pas l'écouter.

LA LOI EST DONNEE DANS UN CONTEXTE D'ALLIANCE

Même dans l'Ancien Testament, Dieu ne se présente pas simplement comme législateur et justicier. Il donne à son Peuple une Loi mais cette loi est située dans un contexte d'Alliance. La vie du croyant est centrée non pas d'abord sur la Loi et son observance mais sur le Dieu de l'Alliance. L'obéissance à la loi n'est pas une affaire de justice et de crainte mais une question de fidélité envers le divin partenaire de l'Alliance. C'est là que la pédagogie de Yahvé veut amener son peuple surtout à travers les appels des prophètes de l'Alliance (Cf. Osée 1-3; Jérémie 31 etc).

UNE AFFAIRE DE FIDELITE

Toute l'histoire du Peuple de Dieu est une affaire de fidélité. Fidélité du Dieu de tendresse et de pitié qui ne reprend jamais sa parole et son amour et poursuit de sa miséricorde son partenaire infidèle. Fidélité du Peuple faite de chutes et de reprises, d'abandons et de retours à l'appel de son créateur. Fidélité et miséricorde d'un côté, infidélité et repentir de l'autre. Nos relations avec Dieu sont une affaire de fidélité et d'amitié; mais la fidélité et l'amitié ont de grandes exigences.

EXIGENCE ET MISERICORDE FONT UN EN DIEU

Dieu est exigeant et miséricordieux: il ne faudrait jamais séparer ces deux aspects de sa relation avec nous. On cède parfois à la tendance d'attribuer au Père l'exigence, la loi et les sanctions et au Fils incarné la miséricorde: Jésus-Christ serait celui qui nous protège de la colère du Père en expiant nos péchés. On projette ainsi sur Dieu notre Père l'image païenne du dieu vengeur, terrible, qui fait payer jusqu'à la dernière obole l'offense qu'on lui a faite. Un autre abus est de prêter à Dieu, même à Jésus-Christ, le souci de la justice alors que la Mère de Dieu serait préoccupée de la miséricorde.

JESUS-CHRIST ET SA MERE SONT DES REVELATIONS DE LA MISERICORDE DU PERE

C'est là bien mal interpréter le rôle de Jésus-Christ et de sa Mère. S'ils nous montrent tendresse et miséricorde, ce n'est pas pour faire écran entre nous et Dieu à la colère de celui-ci; c'est pour nous révéler la tendresse et la miséricorde qui sont en Dieu. Rien ne se trouve en le Fils qu'il n'ait reçu du Père. Il en est la parfaite image: "Philippe qui m'a vu a vu le Père" (Jean 14,19). La tendresse et la miséricorde que Jésus nous montre en son humanité sont une révélation de ce que le Père est pour nous. Le Sacré Coeur de Jésus est une révélation de l'amour du Père.

La même chose est vraie pour la Vierge Marie. Son amour maternel est la révélation de l'amour de Dieu qui englobe les qualités de tout amour, son expression maternelle autant que paternelle.

Il ne faut pas enlever à Dieu le Père ce qu'on accorde à ceux qui le révèlent: autrement on se fait de lui une image qui nous ramène aux idées païennes que la Révélation a progressivement corrigées.

Il n'est pas sûr que certaines rigueurs^{me} soient chez des personnes plus zélées qu'éclairées le reflet de leur idée de Dieu et la défense des intérêts d'un Dieu uniquement préoccupé de justice.

Le Dieu que nous révèle Jésus-Christ est le père miséricordieux de la parabole (Luc 15, 11-32).

DIEU EST UN PERE EXIGEANT QUI VEUT NOUS FAIRE GRANDIR: IL NOUS COMMANDE DE CHERCHER LA PERFECTION

Mais ce Dieu est notre Père, il veut nous voir grandir, il ne se satisfait pas pour nous de la médiocrité: il veut que nous devenions de plus en plus à son image et à sa ressemblance.

Avoir été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu (Genèse 1, 26) comporte des exigences. "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (Matthieu 5,48). Voilà le dernier mot, sous forme de commandement, de tout le chapitre 5 de saint Matthieu qui nous donne le code de la Nouvelle Alliance, la loi des béatitudes (Matthieu 5, 1-48). La recherche de la perfection est un commandement pour le disciple de Jésus-Christ, donc pas une chose facultative. Le premier commandement, celui qui vient le premier sur la liste et qu'on doit toujours avoir en tête pour interpréter les autres, nous impose l'amour parfait de Dieu et du prochain (Matthieu 22, 37-40; Marc 12, 28-34; Luc 10, 27-28).

Notre Dieu est exigeant, il nous appelle à vivre quelque chose de grand; mais parce qu'il est exigeant et qu'il connaît notre faiblesse il est aussi miséricordieux. Exigence et miséricorde: il ne faudrait jamais séparer ce diptyque qui nous traduit l'image de Dieu notre Père. L'exigence sans la miséricorde nous donne l'image d'un législateur dur et engendre nos attitudes intransigeantes. La miséricorde sans l'exigence nous présente de Dieu l'image d'un papa-gâteau qui n'élève pas ses enfants et engendre chez nous le laxisme où tout devient égal.

ENTRE L'EXIGENCE ET LA MISERICORDE, UNE IDEE DE LA LOI

Pour comprendre l'harmonie entre l'exigence et la miséricorde, il faut aussi se faire une idée juste de la loi à laquelle ces deux attitudes se rapportent.

Si on voit la loi de Dieu comme un code qui mesure d'avance nos actions pour les juger ou les condamner, on ne voit pas comment une loi aux grandes exigences peut s'accommoder de la miséricorde. La loi qui prescrit de lourds impôts ne laisse pas de place à la miséricorde; pas plus, le dur règlement d'un camp de travaux forcés.

UNE LOI D'APPEL

Mais la Loi nouvelle n'est pas avant tout une norme qui mesure notre agir. Il me semble qu'elle est beaucoup plus une loi d'appel (1). Comment comprendre autrement la loi des béatitudes? "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait" (Matthieu 5, 48); "Tu aimeras ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme, de toutes tes forces et de tout ton esprit et ton prochain comme toi-même" (Luc 10,27).

(1) Voir les réflexions de Marcel LEGAUT sur la religion d'appel dans Introduction à l'intelligence du passé et de l'avenir du christianisme, Aubier, 1970, p. 219 sq.

La loi d'appel n'est pas moins obligatoire; elle se présente même comme nécessaire à la vie puisqu'elle invite sans cesse à grandir et qu'une vie qui ne grandit plus est arrivée à la mort. Elle ne nous arrête pas à une norme à laquelle une bonne fois on aurait parfaitement satisfait. Elle nous prend où nous sommes pour nous projeter sans cesse en avant.

En présence de l'échec, elle ne réagit pas par la sanction mais par le pardon et la miséricorde. Mais le pardon et la miséricorde sont en même temps un appel à se relever et à se remettre sur la route. Il ne faudrait pas voir les conditions du pardon comme des limites ou des punitions; elles sont plutôt une invitation à aller de l'avant à nouveau. C'est comme ça qu'on doit les présenter.

LA DIFFICILE TACHE DE L'EGLISE

Comment allons-nous vivre en Eglise la fidélité à cette loi d'appel en nous soumettant à ses exigences sans manquer de miséricorde?

Elle est bien difficile la tâche de l'Eglise qui doit présenter au monde la morale de l'Evangile. L'Eglise ne peut pas être à la mode avec sa morale évangélique qui appelle à la perfection dans un monde où la norme morale tend à s'ajuster constamment à la pratique moyenne des gens (2). Les législateurs baissent constamment les standards pour les accommoder aux idées courantes et procurer la paix sociale en faisant des lois que le plus grand nombre suivra. Le rôle qu'ils se donnent est de pourvoir au bien commun et non de proposer un idéal moral dans une société où les idées sont bien diverses en ce domaine. Cette attitude du législateur est-elle bonne ou non? Ce n'est pas le lieu ici de le débattre. Constatons le fait pour souligner combien est différent le rôle de celui qui a le dépôt de la loi évangélique et a reçu la mission de le proposer au monde.

Ceux qui parlent morale au nom de l'Eglise ne peuvent sacrifier l'idéal de l'Evangile à la mode du jour. Leur message apparaîtra comme un trouble-fête et fera tinter les oreilles (I Samuel 3,11) à ceux qui veulent des discours flatteurs et accommodants. Il pourra prendre les allures gauches d'un discours moralisateur, rétrograde, formulé dans le vocabulaire d'une culture dépassée. S'il trouve les termes adéquats à ce qu'il veut dire, il prendra l'apre langage du prophète qui dénonce la médiocrité et l'exploitation qu'elle favorise, qui appelle au dépassement difficile mais sait montrer derrière ses austères interpellations le visage miséricordieux du Père qui nous aime et veut nous faire grandir.

(2) "En morale, on ne parle plus de norme mais de moyenne. La nouvelle loi, c'est l'agir de la majorité "tout le monde le fait, fais-le donc" André BEAUCHAMP, dans R.N.D. (Février 1980) 16.

UN EXEMPLE DU SEIGNEUR

Regardons agir le Seigneur devant la femme adultère et ceux qui veulent la lapider au nom de la loi (Jean 8, 3-11). Dans un commentaire que l'on trouve à l'année C, au 5e dimanche du carême (3), saint Augustin nous fait remarquer que Jésus ne méprise pas la Loi, mais il renvoie les accusateurs à leur conscience et ceux-ci finissent par comprendre "en commençant par les plus âgés". Il ne minimise pas la loi dont le but est de protéger la fidélité conjugale, il ne condamne pas non plus la pécheresse; mais il la met devant son devoir: "Va et désormais ne pêche plus".

UN RAPPEL DE PAUL VI

La miséricorde ne demande pas de minimiser les exigences de la loi. Dans sa fameuse Encyclique "Humanae Vitae", tant décriée et si mal comprise, Paul VI nous dit ceci, qui invite à la réflexion: "Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes" (No 29).

UNE APPLICATION PRATIQUE AUTOUR DE HUMANAЕ VITAE

Profitons justement de ce qui s'est passé autour de "Humanae Vitae" pour faire une application pratique de notre propos. La morale conjugale proposée dans cette Encyclique est exigeante et difficile. Pour cette raison, plusieurs croyants l'ont tout simplement mise de côté en disant: "C'est trop difficile, ce n'est pas pour nous". Et ils se sont retrouvés sans normes, à la merci de la loi de facilité et des servitudes que celle-ci engendre. Bien plus certains ont abandonné la pratique religieuse et même l'Eglise qui leur apparaissait trop exigeante et inhumaine. Beaucoup de ces gens pouvaient-ils faire autrement avec la façon dont on leur avait présenté cette Encyclique? L'interprétation étroitement légaliste de certains défenseurs de Paul VI était comme appuyée par les simplifications de ses dénigreur intéressés à durcir certaines exigences du texte en les isolant de leur contexte. Le beau concert auquel on a eu droit à ce moment, où le rigorisme étroit entraînait en harmonie avec l'ignorance qui se donne des airs de largeur d'esprit.

-
- (3) La Liturgie des Heures, Carême et temps pascal
 Cerf. Descler, DDB -Mame, 1980, 262-264
 Corpus Christianorum, séries Latina, 36, 308-309.

L'ATTITUDE DES EVEQUES DU CANADA

Il me semble que les Evêques canadiens ont eu à ce moment une attitude qui a su concilier exigence et miséricorde (4). Ils ont dit, en substance, si je les résume bien: Vous trouvez difficile ce que le Pape vous demande? Ne le rejetez pas, même si vous jugez ne pouvoir l'accomplir parfaitement. Restez ouverts à cette loi, tout en faisant ce qui vous est possible. Continuez de l'étudier, essayez de la comprendre en cherchant ce qu'elle vous demande et comment vous pourriez la suivre. Vous y manquez? Ce sont des manquements, appelons les choses par leur nom. Vous vous sentez pécheurs face à cette loi? Vous n'êtes pas pour autant de mauvais chrétiens et l'Eglise ne vous rejette pas. Elle met à votre disposition le sacrement de Pénitence, dont vous n'êtes pas les seuls à avoir besoin. Se sentir pécheur n'est pas une situation anormale dans l'Eglise. Se sentir pécheur, c'est aussi être sûr de la miséricorde de Dieu mais être aussi conscients de ses appels à grandir. Tout ce que nous vous demandons, c'est de ne pas vous enfermer dans vos pratiques, de ne pas vous en faire une norme, mais d'essayer de les dépasser, avec l'aide de Dieu et ses pardons.

Voilà comment je comprends ce message des Evêques et, avec d'autres, je déplore qu'il n'ait pas tellement retenu l'attention. Dans cette optique, "Humanae Vitae" n'est pas un texte qui surtout condamne; c'est un rappel des exigences de la loi et une invitation à progresser en s'y conformant.

UN AUTRE EXEMPLE: CELUI DE LA PASTORALE PENITENTIELLE

Prenons un autre exemple où exigence et miséricorde me semblent faire assez bon ménage. Celui de la pastorale pénitentielle dans ses intentions profondes.

La pastorale pénitentielle commence par dénoncer le mal. A l'exemple des prophètes, elle n'excuse pas le péché, elle l'appelle par son nom et elle fait voir comment on y est infidèle aux exigences de l'amitié avec Dieu et injuste pour le prochain. Mais elle appelle aussi à la conversion. Elle montre l'appel de Dieu et sa miséricorde. Elle provoque l'espérance. A ces appels, celui qui se reconnaît coupable se sait déjà pardonné. Mais il doit se placer sur le chemin du retour à Dieu.

(4) "Déclaration de l'épiscopat canadien à propos de l'Encyclique "Humanae Vitae" dans l'Eglise Canadienne, vol. 1, no 9, octobre 1968, 292-294

La miséricorde de Dieu a ses exigences. Elle ne nous lave pas de façon magique de nos fautes; il faut notre réponse, notre acceptation, il nous faut redresser notre coeur. Les exigences du Dieu qui pardonne ne sont pas un prix qu'il nous fait payer pour nous donner quittance d'une dette ni des conditions pour satisfaire à un règlement. C'est nous qui avons besoin d'être remis sur la route, de cheminer parfois péniblement pour retrouver ce dont nous sommes capables.

UN DELAI PLUTOT QU'UN REFUS: L'EXEMPLE DE LA PENITENCE ANTIQUE

Ce qui est interprété comme un refus d'absolution devrait le plus souvent être présenté et reçu comme un délai pour se préparer à l'absolution. Il est plus facile de le voir lorsque le délai d'absolution est rempli par une pastorale du seuil et du cheminement.

Cela était visible dans l'ancienne discipline pénitentielle. Celui qu'on soumettait aux délais et aux rigueurs de l'Ordre des pénitents n'était pas renvoyé à lui-même. L'Eglise l'aidait à faire son cheminement pénitentiel: tout au long des carêmes, la communauté priait avec lui, pleurait avec lui pour lui faire comprendre le mal qu'il s'était infligé à lui-même et qu'il avait fait aux autres et comprendre combien Dieu tenait à le faire revenir. L'absolution n'était pas refusée mais différée et assortie de conditions qui aidaient à apprécier les exigences de Dieu en même temps que sa miséricorde. On a abandonné cette pratique à la fin de l'antiquité chrétienne parce qu'elle était devenue trop difficile malgré la justesse de ses intentions.

DES PISTES DANS LE RITUEL ACTUEL

La pastorale actuelle du sacrement de pénitence, telle que proposée dans le nouveau rituel propose aussi des pistes intéressantes à l'Eglise de la miséricorde. Il faudrait être attentif à les discerner et à les mettre en valeur.

Dans toutes les formes elle propose quatre étapes: l'accueil mutuel que se font le ministre du sacrement et les pénitents; l'écoute de la parole de Dieu; la confession de l'amour de Dieu en même temps que de notre péché; l'accueil du pardon de Dieu.

L'accueil du pécheur n'est pas seulement un rite; c'est un geste humain qui traduit l'accueil du Père miséricordieux. Dans la pratique pastorale, ce geste se développe dans toute une série d'attitudes et de relations avec le pécheur. Celui-ci doit pouvoir sentir qu'il est accepté tel qu'il est, pour ce qu'il est, que la communauté chrétienne et son pasteur le reçoivent, compatissent à sa situation, cheminent

avec lui. Cela se traduit, dans le rite, par l'écoute que l'on fait ensemble de la parole de Dieu, dans la prière que l'on fait ensemble même dans la forme privée de la réconciliation d'une seule personne. Même quand on ne peut aller jusqu'à l'absolution, cet accueil et tous ses prolongements dans la vie et la pratique pastorale ne sont pas rien; le pénitent s'y sent aimé, aidé, accompagné sur le chemin du retour à Dieu. Le Rituel propose même une célébration complète qui n'est pas sacramentelle dont on pourrait tirer profit dans bien des circonstances (5). Comment le report d'une absolution peut-il être interprété comme un rejet, alors que tous ces gestes qui préparent la réconciliation sont vécus de façon significative?

Malheureusement, on est trop habitué à fonctionner avec la pratique du tout ou rien. On n'a pas encore assez développé une pastorale du seuil, une pastorale d'accueil et de cheminement où se trouveraient à l'aise ceux à qui on ne peut pas donner maintenant la plénitude du sacrement.

ON EN VIENT A LA GROSSE QUESTION

Doit-on donner les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie aux croyants qui sont dans une situation irrégulière incompatible avec les lois de l'Eglise: il peut s'agir de toutes les catégories mentionnées au début, mais le cas classique est celui des divorcés remariés.

Il y a des questions auxquelles on peut, paraît-il, répondre par un oui ou un non. Mais ce n'est pas le cas avec celle qu'on vient de poser (6).

Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'un couple "irrégulier", il y a une foule de gestes et d'attitudes qu'on peut et doit offrir avant d'en venir à la question de l'absolution et de la communion.

(5) Célébrer la pénitence et la réconciliation.

Nouveau rituel, Chalet - Tardy, Paris 1978, no 51-52, p. 26.

Il est regrettable que l'édition canadienne ne présente pas cette alternative que propose pourtant le rituel romain no 36 et 37.

(6) "Au fond, comme pasteurs, la question qui nous vient spontanément est toujours celle-ci: pouvons-nous accepter de tels couples aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. A mon avis, toute réponse par un oui ou par un non sans nuance ne respecterait ni la fidélité à l'Evangile ni le devoir pastoral de l'Eglise"

Pierre COTE, "Pour une pastorale des divorcés remariés" Relations 447 (avril 1979) 113.

ACCUEILLIR VRAIMENT

Il faut commencer par accueillir, mais accueillir vraiment, ces pénitents et leur proposer un cheminement à faire en Eglise; leur faire voir que l'Eglise a quelque chose pour eux, qui n'est pas une pastorale au rabais pour chrétiens de seconde zone; leur faire découvrir les exigences de l'Evangile, non pas comme un jugement condamatoire mais comme un appel à cheminer (17).

S'ils réclament les sacrements comme un droit, on est mal parti, il faut les aider à se mettre sur la bonne piste: les sacrements ne sont pas un droit pour personne, ils sont un don gratuit de Jésus-Christ; surtout, il faut y accéder avec discernement (I Cor. 11, 28-29) et s'y préparer.

Quand les couples présentent leur demande comme une revendication, il faut d'abord les écouter et tâcher de voir la requête plus profonde que cette revendication recouvre: il s'agit peut-être le plus souvent d'un appel à l'aide du Christ et de son Eglise. Il faut aider les requérants à découvrir ce motif qui est en eux et toujours leur donner une réponse positive. Il ne s'agit pas de concéder le sacrement tout de suite mais de leur donner les moyens qui y acheminent à travers les exigences dont nous ne sommes pas les maîtres et que nous ne pouvons pas outrepasser.

RETARDER N'EST PAS REFUSER

On ne refuse pas le sacrement, on le retarde pour laisser aux gens le loisir de se préparer et de saisir ensemble la miséricorde de Dieu et les exigences de son appel à la perfection.

On ne refuse pas, on retarde et on se met tout de suite en chemin dans une préparation positive. Il y a là plus qu'une solution au niveau des mots: il s'agit de perfectionner ou d'inventer une pastorale du seuil et du cheminement où ces grands blessés et "handicapés canoniques" trouveront dans l'Eglise un espace d'accueil, de chaleureuse fraternité et de miséricorde, en prenant au sérieux l'appel à grandir qui s'adresse à eux comme à tout croyant.

(7) En ce sens: Commissions épiscopales italiennes de la famille et de la doctrine de la foi: "La pastorale des divorcés remariés et des personnes vivant dans une situation matrimoniale irrégulière" dans O.R. 29 avril 1979; DC 1969 (août 1979) 715-722. Mgr Edouard GAGNON, Président du Comité pontifical de la famille: "Problèmes pastoraux relatifs aux catholiques divorcés et civilement remariés" dans Esprit et Vie (20 avril 1978) 241-245. Le fondement des exigences dans le cas de d.r. est exposé dans: Commission Théologique internationale: "Cinq propositions sur la doctrine du mariage chrétien, D.C. 1747 (6-20 août 1978) 704-718. A la page 716, on parle de "radicalisme évangélique". P. Gustave MARTELET: "Seize thèses de christologie sur le sacrement de mariage" D.C. 1744 (18 juin 1978) 572-575.

On ne leur refuse pas le sacrement, on le retarde et on les fait commencer tout de suite à marcher vers lui. Il se peut que le chemin soit long et qu'ils n'arrivent jamais à vaincre les derniers obstacles; mais ils ont été sur le chemin, soutenus par des mains fraternelles. Pendant tout ce temps, ils ont été des pénitents, depuis le premier geste de retour. Peut-on dire simplement qu'on leur a refusé le sacrement de pénitence puisqu'ils en ont vécu les premières étapes? En tout cas, ce chemin n'a pas été dépourvu d'espérance et la miséricorde de Dieu leur est assurée au terme (8).

PEUT-ON ALLER PARFOIS JUSQU'A LA PLENITUDE DU SACREMENT?

Il arrive aussi que ces pénitents fassent de grands progrès, qu'ils répondent à de grandes exigences; que, par exemple, des divorcés remariés vivent un second amour dans la fidélité, dans le pardon, dans l'éducation chrétienne des enfants, dans le témoignage du don de soi, du dévouement, dans l'accès à un amour vraiment oblatif. Devant ce cas, je défie quiconque de me prouver, Evangile et loi de l'Eglise en mains, qu'on doive toujours, en toute circonstance, refuser les sacrements. C'est clair si on est moralement sûr que le dernier mariage est le seul véritable même si on ne peut prouver canoniquement l'invalidité du premier (9). Mais qui peut me dire qu'en dehors de ce cas il ne se présentera pas d'autres situations où l'on doive aussi donner les sacrements. Y a-t-il toujours atteinte à la signification profonde du sacrement? Le but de la loi n'est pas de pénaliser les coupables mais de protéger l'indissolubilité du mariage selon la volonté du Christ (Marc 10, 8-9). Devant certains cas où l'Esprit manifeste son influence avec évidence dans l'accès à une charité peu commune, ne peut-on pas se poser la même question que saint Pierre devant l'effusion de l'esprit chez les païens? (Actes 10,47).

(8) "Elle est en oeuvre, cette action de Dieu, n'en doutons pas, dans le coeur même de ceux et celles que le manque de préparation, la faiblesse humaine ou l'influence délétère d'une ambiance permissive ont conduit à l'échec d'un amour qu'ils auraient sans doute souhaité plus stable. Que ceux-là même dont la situation illégitime ne permet pas de vivre en pleine communion avec l'Eglise ne soient pas exclus de votre attention et de votre réflexion"
Paul VI au Comité pontifical pour la famille, 4 novembre 1977: D.C. 1731 (4 décembre 1977) 1012.

(9) Dino STAFFA, "De celebratione alterius matrimonii absque sententia nullitatis prioris" Apollinaris 30 (1957) 470-473.

On est là bien loin du laxisme de pasteurs qui ont tout simplement ouvert les portes sans discernement ou de certains fidèles qui ne se posent plus de questions et ont réglé leur cas en se donnant toutes les facilités. De telles attitudes ne font pas grandir. On en appelle à la miséricorde de Dieu, mais on oublie les exigences de son amour et sa volonté de nous faire grandir.

Exigence n'est pas dureté et souplesse n'est pas laxisme.

Devant la question de l'accès aux sacrements pour les chrétiens qui sont dans des situations irrégulières, il y a des mots qu'on ne peut pas employer parce qu'ils sont des absolus: oui ou non, toujours ou jamais. Ceux qui exercent le ministère de la miséricorde ont un langage plus nuancé et une pratique plus attentive aux façons dont la loi s'applique au vécu des personnes.

CE QUE NOUS ATTENDONS DES RELIGIEUX ET RELIGIEUSES

Que pouvez-vous faire, comme religieux et religieuses, pour que l'Eglise manifeste mieux la miséricorde du Seigneur?

Une première chose est déjà acquise puisque vous vous sentez concernés, que vous vous posez la question et que vous accourez à une session sur l'Eglise de la miséricorde.

Pour donner suite, je vous dirais simplement ceci: donnez le témoignage de la miséricorde dans vos propres communautés. Le premier rôle des communautés religieuses, c'est d'être un témoignage pour toute l'Eglise. Les communautés religieuses vivent d'une façon radicale et prophétique des valeurs que toute la communauté chrétienne cherche aussi à réaliser dans le monde. La charité fraternelle, la communion fraternelle, est une de ces valeurs: la miséricorde fraternelle en fait partie. Combien de religieux, qui ont traversé des crises difficiles, n'ont-ils pas affirmé avoir été tenus ou remis debout grâce à l'aide reçue de leur communauté et de leurs supérieurs. Si vous développez dans vos communautés, avec les exigences radicales de la vie religieuse, la compréhension, l'accueil de ceux qui sont blessés, l'entraide chaleureuse, ce témoignage franchira les murs de vos maisons et sera contagieux dans toute la communauté chrétienne.

Les blessés de la vie et les malheureux ont un instinct qui les fait recourir à ceux qui sont porteurs d'espérance et de miséricorde. C'est ainsi que souvent ils aboutissent dans les parloirs des ordres contemplatifs. S'ils s'attendent de trouver de la miséricorde auprès de ceux qu'ils jugent vivre près de Dieu, c'est qu'ils ont encore une image vivante de sa miséricorde.

Les religieux et religieuses ont ainsi un rôle important à jouer dans la pastorale de la miséricorde. Ce que j'apprends et je vois chaque jour me fait dire même que ce rôle est irremplaçable.

Les pauvres de toute espèce vous voient comme d'Eglise: vous pouvez souvent même être leur seul lien avec l'Eglise et exercer à leur endroit la pastorale du seuil et du cheminement; ils apprendront de vous et en vous que l'Eglise ne les rejette pas et ne les abandonne pas. Vous les aiderez à s'intégrer à la communauté chrétienne aussi loin qu'ils peuvent aller.

CONCLUSION

Voilà ce que je pense et ce que je vis comme pasteur vis-à-vis les brebis qui ont besoin d'être cherchées, secourues, pansées, portées sur les épaules (Ezéchiel 34, 16; Luc 15, 4-7). Les réflexions que je vous livre ont été influencées et alimentées par vos échanges de ce matin. Nous avons vécu un moment de dialogue que je désire continuer avec vous. La pastorale de la miséricorde n'est pas seulement la responsabilité des pasteurs, elle revient à toute la communauté chrétienne. Et je considère que les religieux et religieuses sont particulièrement sensibles à cette dimension de la vie de l'Eglise et bien placés pour être des témoins privilégiés de la miséricorde du Sauveur.

+ Robert Lebel

+ Robert Lebel,
Evêque de Valleyfield

Mars 1980